CAFE DES DIRECTEURS

OCTOBRE 2018

ECOLE PRIMAIRE CHAMP CORDET A TORCY

ACCUEILLIS PAR JONATHAN COTE MERCI POUR SON ACCUEIL

ENFANCE EN DANGER

Un enfant est en danger quand :

- L'enfant est en souffrance : du fait d'une vie familiale perturbée (séparation, recomposition familiale difficile…) ou par une conduite à risque (tendance à des actes de pré-délinquance ou de suicide…)
- L'enfant est en risque de danger : conditions d'existence difficiles qui peuvent nuire à son éducation, sa santé…
- L'enfant est victime de violences (physiques, psychologiques, sexuelles) ou de négligences lourdes (privation de soins, de sommeil, de jeu, de scolarisation…)

Que faire ?

Si vous êtes témoin ou si vous avez des doutes concernant l'une des situations listées ci-dessus, votre devoir est d'agir.

1. *Echanger en équipe*
2. *Rédiger une fiche d'information préoccupante (à retrouver sur le site de circonscription dans « document de circonscription). La rédaction de l'IP est réalisée par la personne qui a constaté le problème.*
3. *Prévenir les parents de l'envoi de l'écrit.*
4. *Transmettre la fiche à l'IEN qui transmettra à l'assistante sociale. (Béatrice Bonod)*

La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) a pour mission de :

- Recueillir et traiter l'information que vous lui donnez,
- L'évaluer pour mettre en place ou non des solutions adaptées,
- Informer les services et autorités concernés si nécessaire.

Danger grave

- La protection du mineur s'impose en urgence.
- La responsabilité pénale de chacun est engagée.
- Contacter l'IEN qui validera l'urgence, prendra contact avec l'assistante sociale.
- L'assistante sociale contactera directement les services du procureur et du conseil général.

En cas d'abus sexuel

Il convient de ne pas avertir les parents et l'entourage. Je vous rappelle que la personne à qui se confie l'élève doit rapporter uniquement les paroles de l'enfant et ne pas chercher de preuve. C'est à l'autorité judiciaire, et à elle seule, qu'il revient de mener les investigations.

1. *Contacter le médecin scolaire*

2. *Le directeur contacte directement Mme Bonod à la DSDEN*
3. *Prévenir l'IEN*

Quelques remarques :

- Présenter une IP à la famille comme une main tendue, la possibilité de trouver des solutions face à une situation pour laquelle ils sont en difficulté.
- L'absentéisme est à prendre très au sérieux. Il peut être le signe d'un enfant en danger.
- Le harcèlement scolaire est une situation de danger pour l'enfant.

FORMULAIRE IP (à télécharger sur le site de circo)

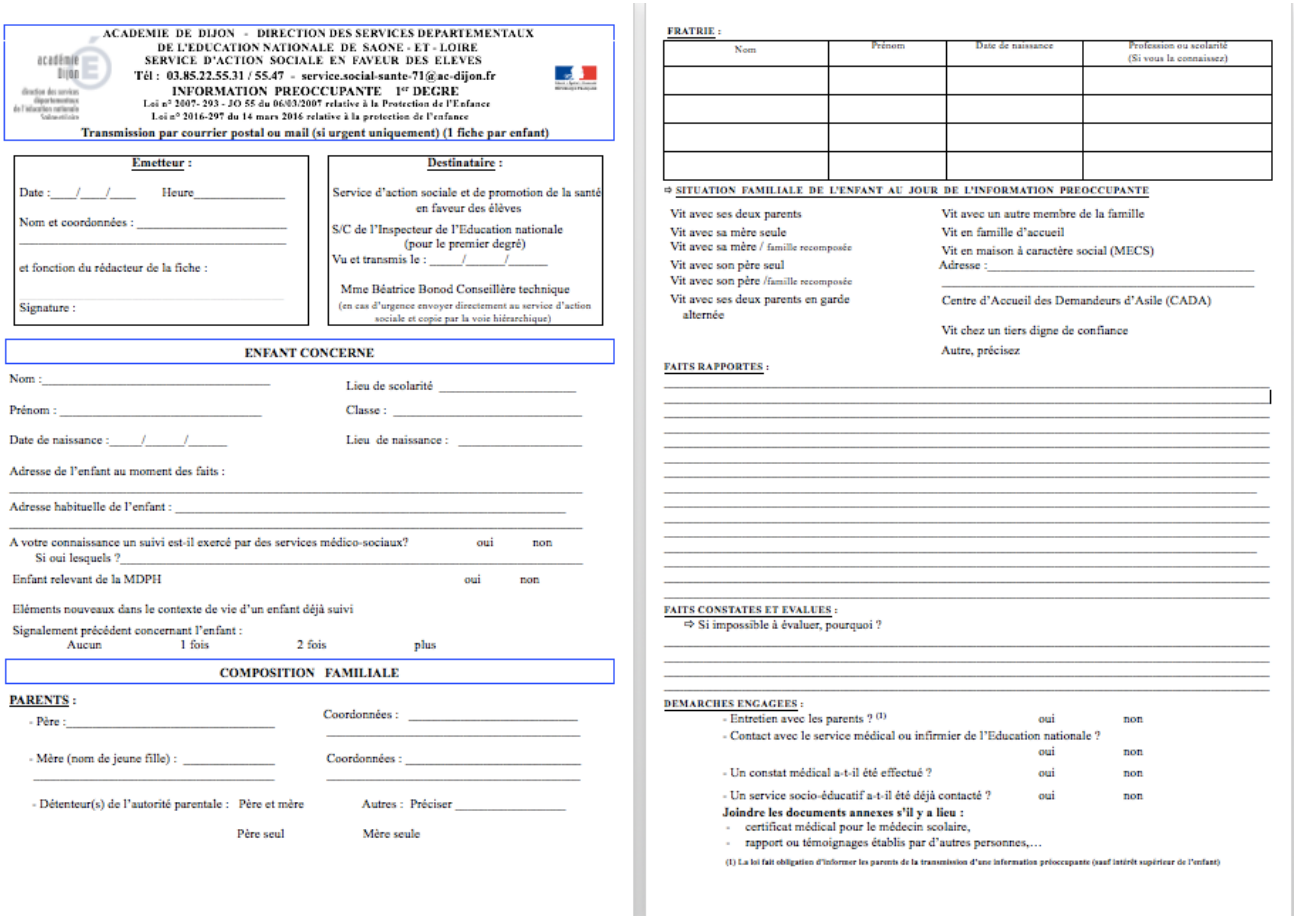

ACADEMIE DE DIJON - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE SAONE - ET - LOIRE
SERVICE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ELEVES
Tél : 03.85.22.55.31 / 55.47 - service.social-sante-71@ac-dijon.fr
INFORMATION PREOCCUPANTE 1er DEGRE
Loi n° 2007- 293 - JO 55 du 06/03/2007 relative à la Protection de l'Enfance
Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance
Transmission par courrier postal ou mail (si urgent uniquement) (1 fiche par enfant)

Emetteur :
Date :___/___/___ Heure_____
Nom et coordonnées : _____
et fonction du rédacteur de la fiche :
Signature :

Destinataire :
Service d'action sociale et de promotion de la santé en faveur des élèves
S/C de l'Inspecteur de l'Education nationale (pour le premier degré)
Vu et transmis le : ____/____/____
Mme Béatrice Bonod Conseillère technique
(en cas d'urgence envoyer directement au service d'action sociale et copie par la voie hiérarchique)

ENFANT CONCERNE
Nom :_____ Lieu de scolarité _____
Prénom : _____ Classe : _____
Date de naissance :____/____/____ Lieu de naissance : _____
Adresse de l'enfant au moment des faits :
_____
Adresse habituelle de l'enfant : _____
_____
A votre connaissance un suivi est-il exercé par des services médico-sociaux? oui non
Si oui lesquels ? _____
Enfant relevant de la MDPH oui non
Eléments nouveaux dans le contexte de vie d'un enfant déjà suivi
Signalement précédent concernant l'enfant :
Aucun 1 fois 2 fois plus

COMPOSITION FAMILIALE
PARENTS :
- Père :_____ Coordonnées : _____
- Mère (nom de jeune fille) : _____ Coordonnées : _____
- Détenteur(s) de l'autorité parentale : Père et mère Autres : Préciser _____
Père seul Mère seule

FRATRIE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Profession ou scolarité (Si vous la connaissez)

⇨ SITUATION FAMILIALE DE L'ENFANT AU JOUR DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE
Vit avec ses deux parents
Vit avec sa mère seule
Vit avec sa mère / famille recomposée
Vit avec son père seul
Vit avec son père /famille recomposée
Vit avec ses deux parents en garde alternée
Vit avec un autre membre de la famille
Vit en famille d'accueil
Vit en maison à caractère social (MECS)
Adresse : _____
Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)
Vit chez un tiers digne de confiance
Autre, précisez

FAITS RAPPORTES :
_____

FAITS CONSTATES ET EVALUES :
⇨ Si impossible à évaluer, pourquoi ?
_____

DEMARCHES ENGAGEES :
- Entretien avec les parents ? (1) oui non
- Contact avec le service médical ou infirmier de l'Education nationale ? oui non
- Un constat médical a-t-il été effectué ? oui non
- Un service socio-éducatif a-t-il été déjà contacté ? oui non

Joindre les documents annexes s'il y a lieu :
- certificat médical pour le médecin scolaire,
- rapport ou témoignages établis par d'autres personnes,…

(1) La loi fait obligation d'informer les parents de la transmission d'une information préoccupante (sauf intérêt supérieur de l'enfant)